

# PROFESSIONNELS SUSPENDUS

- Un suspendu reçoit-il un salaire ?  
 Oui       Non
  
- Un suspendu a-t-il droit au chômage ?  
 Oui       Non
  
- Un suspendu maintient-il ses droits aux congés et à la retraite ?  
 Oui       Non
  
- Un soignant vacciné et positif à la Covid peut-il travailler ?  
 Oui       Non



*Ne pas jeter sur la voie publique*

**Rdv samedi 12 février à partir de 15h – Jardin de Cybèle Vienne  
Départ du cortège à 16 heures**

*Plus d'information sur [www.collectifcitoyenspaysviennois.fr](http://www.collectifcitoyenspaysviennois.fr)  
Par téléphone au 07.49.64.41.45*

# PROFESSIONNELS SUSPENDUS

- Un suspendu reçoit-il un salaire ?  
 Oui       Non
  
- Un suspendu a-t-il droit au chômage ?  
 Oui       Non
  
- Un suspendu maintient-il ses droits aux congés et à la retraite ?  
 Oui       Non
  
- Un soignant vacciné et positif à la Covid peut-il travailler ?  
 Oui       Non



*Ne pas jeter sur la voie publique*

**Rdv samedi 12 février à partir de 15h – Jardin de Cybèle Vienne  
Départ du cortège à 16 heures**

*Plus d'information sur [www.collectifcitoyenspaysviennois.fr](http://www.collectifcitoyenspaysviennois.fr)  
Par téléphone au 07.49.64.41.45*

## Les naufragés de la Loi du 05/08/2021

La loi du 05/08/2021 :

- ☞ Rend la vaccination obligatoire pour les personnels soignants et non soignants travaillant dans le soin, la santé, le médico-social et les premiers secours.
- ☞ Abolit le principe de consentement libre et éclairé obligatoire (loi Kouchner 4 mars 2002 ) lors de l'expérimentation d'un nouveau traitement et contrevient au droit au respect de la vie privée.
- ☞ Ne reconnaît pas le principe d'immunité naturelle et constitue une discrimination inacceptable des personnels.
- ☞ Crée un statut de sous-citoyen méprisé, privé de revenu et empêché d'être recruté.

### Nos revendications

- Soutien sans conditions aux travailleurs suspendus ou privés d'emploi
- Levée immédiate de toutes les sanctions
- Récupération des salaires
- Rétablissement des lits et des postes supprimés dans les hôpitaux et les établissements médico-sociaux
- Retrait du passe sanitaire et du passe vaccinal

Avec le soutien du CNRR (comité national de résistance et de reconquête)



❤ SOUTENEZ-NOUS ❤

Adhésion à l'association UNIS 26/07 – contact : [unis2607@gmail.com](mailto:unis2607@gmail.com)

Cagnotte en ligne : <https://www.lepotcommun.fr/pot/zhzn5xv>

Lien vers le Collectif viennois : [www.collectifcitoyenspaysviennois.fr](http://www.collectifcitoyenspaysviennois.fr)

## Les naufragés de la Loi du 05/08/2021

La loi du 05/08/2021 :

- ☞ Rend la vaccination obligatoire pour les personnels soignants et non soignants travaillant dans le soin, la santé, le médico-social et les premiers secours.
- ☞ Abolit le principe de consentement libre et éclairé obligatoire (loi Kouchner 4 mars 2002 ) lors de l'expérimentation d'un nouveau traitement et contrevient au droit au respect de la vie privée.
- ☞ Ne reconnaît pas le principe d'immunité naturelle et constitue une discrimination inacceptable des personnels.
- ☞ Crée un statut de sous-citoyen méprisé, privé de revenu et empêché d'être recruté.

### Nos revendications

- Soutien sans conditions aux travailleurs suspendus ou privés d'emploi
- Levée immédiate de toutes les sanctions
- Récupération des salaires
- Rétablissement des lits et des postes supprimés dans les hôpitaux et les établissements médico-sociaux
- Retrait du passe sanitaire et du passe vaccinal

Avec le soutien du CNRR (comité national de résistance et de reconquête)



❤ SOUTENEZ-NOUS ❤

Adhésion à l'association UNIS 26/07 – contact : [unis2607@gmail.com](mailto:unis2607@gmail.com)

Cagnotte en ligne : <https://www.lepotcommun.fr/pot/zhzn5xv>

Lien vers le Collectif viennois : [www.collectifcitoyenspaysviennois.fr](http://www.collectifcitoyenspaysviennois.fr)

